

Du vingt huit février an mil huit cent soixante-neuf, à deux heures.

ACTE DE NAISSANCE de **Victorine Josephine Guet**
 né à La Garded le jourd'hui à cinq heures du matin fil de Jean Auguste Guet ans, domicilié à La Garded et de Marie Françoise Robert, ses époux, âgée de vingt-trois ans, domiciliée au dit La Garded avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Jean Auguste Guet, père de l'enfant, âgé de vingt-trois ans, profession de marchand, domicilié à La Garded.

Premier témoin, **Antoine Lemaire**, âgé de vingt-sept ans, profession de **Commerçant**, domicilié à La Garded.
 Second témoin, **Antoine Lemaire**, âgé de cinquante-cinq ans, profession de **Commerçant**, domicilié à La Garded.

CONSTATE, suivant la loi par moi **Emile Requier**, adjoint délégué par M. le Maire de La Garded, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Du cinq Mars an mil huit cent soixante-neuf, à deux heures.

ACTE DE NAISSANCE de **Paul Marius Azan**
 né à La Garded le jourd'hui à deux heures du matin fil de Pierre Charles Azan ans, domicilié à La Garded et de Marie Emile Lemaire, ses époux, âgée de vingt-trois ans, profession de **Commerçant**, domiciliée au dit La Garded avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Pierre Charles Azan, père de l'enfant, âgé de cinquante-cinq ans, profession de **Commerçant**, domicilié à La Garded.

Premier témoin, **Germain Dume**, âgé de trente-trois ans, profession de **garde-champêtre**, domicilié à La Garded.
 Second témoin, **Sely Jean Baptiste**, âgé de cinquante-deux ans, profession de **marchand**, domicilié à La Garded.

CONSTATE, suivant la loi par moi **Emile Requier**, adjoint délégué par M. le Maire de La Garded, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.



Du Dix Mars an mil huit cent soixante-neuf, à deux heures.

ACTE DE NAISSANCE de **Alfred Marius Paulin Rimbaud**
 né à La Garded le jourd'hui à dix heures du matin fil de Jean Marius Rimbaud ans, domicilié à La Garded et de Marie Françoise Robert, ses époux, âgée de vingt-trois ans, profession de **Commerçant**, domiciliée au dit La Garded avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Jean Marius Rimbaud, père de l'enfant, âgé de cinquante-cinq ans, profession de **Commerçant**, domicilié à La Garded.

Premier témoin, **Guillaume Lemaire**, âgé de vingt-sept ans, profession de **Commerçant**, domicilié à La Garded.
 Second témoin, **Antoine Lemaire**, âgé de cinquante-cinq ans, profession de **Commerçant**, domicilié à La Garded.

CONSTATE, suivant la loi par moi **Emile Requier**, adjoint délégué par M. le Maire de La Garded, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.

Du Treize Mars an mil huit cent soixante-neuf, à deux heures.

ACTE DE NAISSANCE de **Mathieu Jean Cardito**
 né à La Garded le jourd'hui à deux heures du matin fil de Antoine Cardito ans, domicilié à La Garded et de Marie Françoise Robert, ses époux, âgée de vingt-trois ans, profession de **Commerçant**, domiciliée au dit La Garded avec son mari.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Antoine Cardito, père de l'enfant, âgé de cinquante-cinq ans, profession de **Commerçant**, domicilié à La Garded.

Premier témoin, **Dumme**, âgé de trente-trois ans, profession de **garde-champêtre**, domicilié à La Garded.
 Second témoin, **Sely Jean Baptiste**, âgé de cinquante-deux ans, profession de **marchand**, domicilié à La Garded.

CONSTATE, suivant la loi par moi **Emile Requier**, adjoint délégué par M. le Maire de La Garded, remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé.